

<http://46.105.83.158/spip/spip.php?article4359>



CIO : victoire et vigilance.

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Publication date: vendredi 22 mars 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Décentralisation des CIO : premier recu mais la plus grande vigilance s'impose !

Depuis plusieurs mois, l'intersyndicale des conseillers d'orientation-psychologues, des directeurs de CIO et des personnels administratifs (FSU, SUD Education et CGT Educ'Action) est mobilisée pour défendre l'existence du service public d'orientation au sein de l'Education nationale.?

Lors des nombreuses audiences auprès des élus régionaux, comme des pouvoirs publics, l'intersyndicale s'est efforcée de démontrer la spécificité des besoins du public scolaire en matière d'élaboration des projets d'orientation et l'importance des missions remplies par les CIO, au sein du système éducatif. Elle a fortement contesté la prétendue obligation de suppression du seul réseau public national d'orientation, pour installer le service public d'orientation territorialisé. Il n'est ainsi nullement prévu, de décentraliser le service public de l'emploi, qui pourtant doit, lui aussi, participer au Service Public Territorialisé d'Orientation.

La version du projet de loi de décentralisation, soumise pour examen aux membres du Conseil supérieur de la fonction publique, n'envisage plus, ni transfert des CIO, ni mise à disposition des personnels. C'est un premier pas et l'intersyndicale s'en félicite.

Toutefois, elle appelle les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO à la plus grande vigilance, sur la mise en oeuvre de la convention, prévue à l'article 26 entre l'autorité académique et le président de Région.

Il ne saurait être question de réintroduire une régionalisation déguisée des CIO, par cette convention ou par le biais des expérimentations préconisées par le Ministère de l'Education nationale. Il ne serait pas plus admissible de modifier le lieu d'affectation des conseillers d'orientation-psychologues, ce qui aurait, pour première conséquence, de scinder le corps en deux.

Les CIO travaillent déjà au suivi et à l'accompagnement des jeunes sortis de l'Ecole sans qualification avec les structures d'aide à l'insertion et de l'emploi. Il n'est pas nécessaire de faire subir encore à ce corps de personnels déjà très malmené, de nouveaux bouleversements statutaires et fonctionnels, pour un résultat des plus hasardeux.

L'intersyndicale appelle les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO à participer aux actions engagées avec les autres personnels, pour faire avancer d'autres propositions pour le système éducatif et à organiser des rassemblements devant chaque rectorat le 10 avril, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres. Cette journée sera l'occasion d'exprimer notre détermination à empêcher toute mise à disposition des CIO ou engagement dans des expérimentations qui la mettrait en oeuvre, ainsi que toute nouvelle modification statutaire aboutissant à l'affectation des conseillers d'orientation-psychologues en établissement scolaire.

Elle invite les personnels à continuer les contacts avec les élus, les enseignants et les parents.

Elle alerte sur les conséquences d'un éventuel revirement de la position interministérielle actuelle. Dans cette hypothèse, elle appellerait les personnels à une nouvelle journée nationale d'action le jour du dépôt du projet de loi au parlement.